

Les industries agroalimentaires en Maine-et-Loire : une production diversifiée

Fin 2020, les industries agroalimentaires emploient près de 12 400 salariés en Maine-et-Loire, soit 23 % de l'emploi industriel du département. Cette proportion de l'agroalimentaire dans l'emploi industriel place le département à peu près au même niveau que la région (25%).

Hors artisanat commercial, fin 2020, le secteur agroalimentaire du Maine-et-Loire compte près de 9 900 salariés et 173 établissements employeurs. Le département se situe ainsi au dixième rang français en matière d'effectifs salariés et au vingt-quatrième pour le nombre d'établissements.

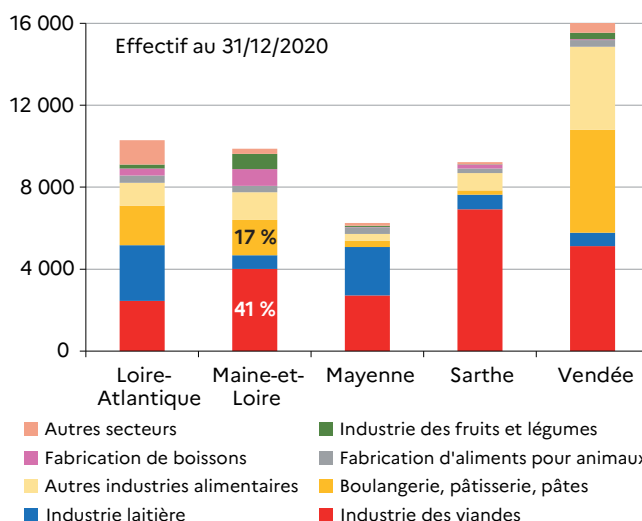
Trois secteurs rassemblent sept salariés sur dix :

- l'industrie des viandes : 41 % des salariés : 26 % dans la transformation de viande de boucherie, 8 % dans la préparation industrielle de produits à base de viande et 6 % dans la transformation de viande de volaille ;
- la boulangerie-pâtisserie industrielle : 17 % des salariés, aux deux tiers dans la fabrication de pain et de pâtisserie fraîche ;
- les autres produits alimentaires : 14 % des salariés.

L'industrie agroalimentaire en Maine-et-Loire est plus variée que dans les autres départements, notamment du fait de la diversité de ses productions. Outre les trois secteurs principaux ci-dessus, deux autres secteurs sont

particulièrement représentés : la fabrication de boissons (8 % des salariés contre 3 % pour la région) et l'industrie des fruits et légumes (7 % contre 3 % pour la région).

Graphique 1 : 9 900 emplois salariés dans les industries agroalimentaires du Maine-et-Loire



Source : INSEE - FLORES 2020

Champ : établissements agroalimentaires employeurs du Maine-et-Loire, hors artisanat commercial

Tableau 1 : répartition des établissements selon le nombre de salariés

Tranche d'effectifs salariés en ETP	Nombre d'établissements		Effectif salarié fin 2020	
	Nombre	%	Nombre	%
500 salariés et plus	2	1 %	1 711	17 %
250 à 499 salariés	7	4 %	2 583	26 %
200 à 249 salariés	3	2 %	694	7 %
100 à 199 salariés	11	6 %	1 565	16 %
50 à 99 salariés	17	10 %	1 285	13 %
20 à 49 salariés	39	23 %	1 310	13 %
10 à 19 salariés	19	11 %	375	4 %
Moins de 10 salariés	75	43 %	353	4 %
Ensemble	173	100 %	9 876	100 %

Lecture : dans les IAA du Maine-et-Loire, les 12 établissements d'au moins 200 ETP salariés représentent 7 % des établissements et concentrent plus de la moitié des effectifs salariés. Près d'un établissement employeur sur deux a moins de 10 salariés.

Source : INSEE - FLORES 2020

Champ : établissements agroalimentaires employeurs de Maine-et-Loire, hors artisanat commercial

Tableau 2 : répartition de l'emploi dans les différents secteurs agroalimentaires

	Nombre d'établissements	Effectif salarié fin 2020	% des effectifs salariés
Industrie des viandes	34	4 017	41 %
Industrie du poisson	5	85	1 %
Industrie des fruits et légumes	18	735	7 %
Industrie des corps gras	5	54	1 %
Industrie laitière	13	668	7 %
Travail des grains	5	119	1 %
Boulangerie-pâtisserie -pâtes	15	1 720	17 %
Autres produits alimentaires	40	1 349	14 %
Aliments pour animaux	10	317	3 %
Boissons	28	812	8 %
Ensemble	173	9 876	100 %

Source : INSEE - FLORES 2020

Champ : établissements agroalimentaires employeurs de Maine-et-Loire, hors artisanat commercial

Les 20 plus grands établissements agroalimentaires du Maine-et-Loire (ci-dessous) rassemblent 63 % des effectifs salariés fin 2020, proportion proche de la moyenne régionale (68 %). Les établissements Charal de Cholet, Elivia de Lion-d'Angers ainsi que Euroviande Service et Techni Desoss à Verrières-en-Anjou dans la transformation et la conservation de viande de boucherie (désossage et conditionnement) sont compris dans les 9 premiers établissements employeurs de la région.

Tableau 3 : les vingt plus importants établissements agroalimentaires du département de Maine-et-Loire selon l'effectif salarié

Raison sociale	Secteur d'activité	Commune d'implantation	Tranche d'effectifs salariés
CHARAL	Transformation et conservation de la viande de boucherie	Cholet	750 à 999 salariés
SA LA TOQUE ANGEVINE	Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.	Segré-en-Anjou Bleu	500 à 749 salariés
ELIVIA	Transformation et conservation de la viande de boucherie	Lion-d'Angers	250 à 499 salariés
BRIOCHE PASQUIER CERQUEUX	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	Cerqueux	250 à 499 salariés
SAS GUILLET	Transformation et conservation de la viande de volaille	Morannes sur Sarthe-Daumeray	250 à 499 salariés
EUROVIANDE SERVICE	Transformation et conservation de la viande de boucherie	Verrières-en-Anjou	250 à 499 salariés
ETABLISSEMENTS L. TESSIER	Fabrication de fromage	Cornillé-les-Caves	250 à 499 salariés
PATISSERIE PASQUIER CERQUEUX	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	Cerqueux	250 à 499 salariés
TECHNI DESOSS	Transformation et conservation de la viande de boucherie	Verrières-en-Anjou	250 à 499 salariés
COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS	Transformation et conservation de légumes	Doué-en-Anjou	200 à 249 salariés
GRAND SALOIR SAINT-NICOLAS	Préparation industrielle de produits à base de viande	Mauges-sur-Loire	200 à 249 salariés
ELIVIA	Préparation industrielle de produits à base de viande	Verrières-en-Anjou	200 à 249 salariés
BISCOTTE PASQUIER	Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation	Brissac Loire Aubance	200 à 249 salariés
BISCUITS SAINT GEORGES	Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation	Chemillé-en-Anjou	150 à 199 salariés
FRANCE CHAMPIGNON	Transformation et conservation de légumes	Doué-en-Anjou	150 à 199 salariés
IGRECA	Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.	Seiches-sur-le-Loir	100 à 149 salariés
COINTREAU	Production de boissons alcooliques distillées	Saint-Barthélemy-d'Anjou	100 à 149 salariés
L ABEILLE	Production de boissons rafraîchissantes	Cholet	100 à 149 salariés
CHAUCER FOODS	Transformation et conservation de fruits	Bellevigne-les-Châteaux	100 à 149 salariés
MARIE SURGELES	Fabrication de plats préparés	Bellevigne-les-Châteaux	100 à 149 salariés

Source : FLORES 2020

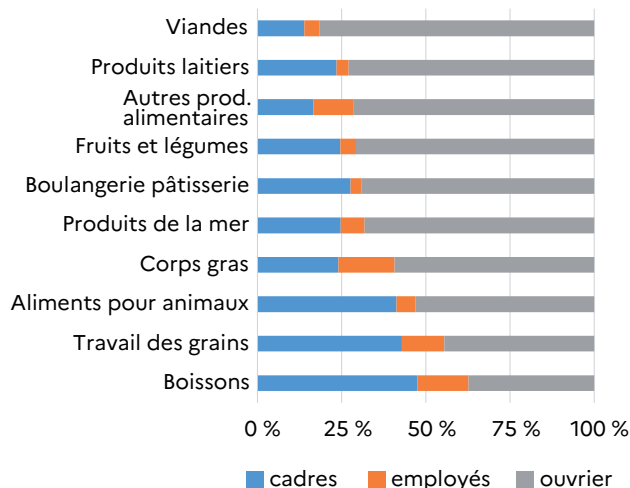
Champ : établissements agroalimentaires employeurs du Maine-et-Loire, hors artisanat commercial

Forte proportion d'ouvriers dans l'industrie des viandes

Dans les établissements agroalimentaires du Maine-et-Loire, on compte 71 % d'ouvriers, 7 % d'employés et 22 % de cadres. La proportion d'ouvriers dépasse 81 % dans les trois secteurs de l'industrie des viandes (viande de boucherie, viande de volailles et produits à base de viande) et 72 % dans l'industrie laitière. Les cadres sont plus représentés dans la fabrication de boissons, le travail des grains et les aliments pour animaux de ferme.

Les femmes occupent 41 % des emplois agroalimentaires du département, proportion similaire à la moyenne régionale. Elles sont peu présentes dans le travail des grains, la fabrication d'aliments pour animaux de ferme et l'industrie laitière. A l'opposé, elles sont majoritaires dans l'industrie du cacao, chocolat et produits de confiserie, des autres produits alimentaires, de la fabrication industrielle de biscuits et biscottes et de la transformation de la viande de volaille.

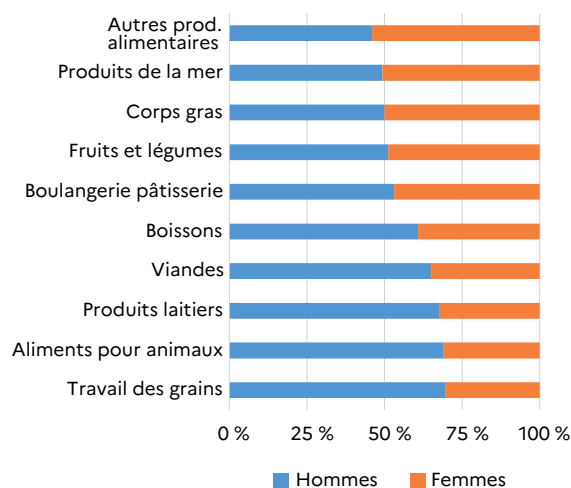
Graphique 2 : des ouvriers très représentés dans l'industrie des viandes



Source : INSEE – FLORES 2020

Champ : établissements agroalimentaires employeurs du Maine-et-Loire, hors artisanat commercial

Graphique 3 : des femmes plus présentes dans les secteurs des autres produits alimentaires



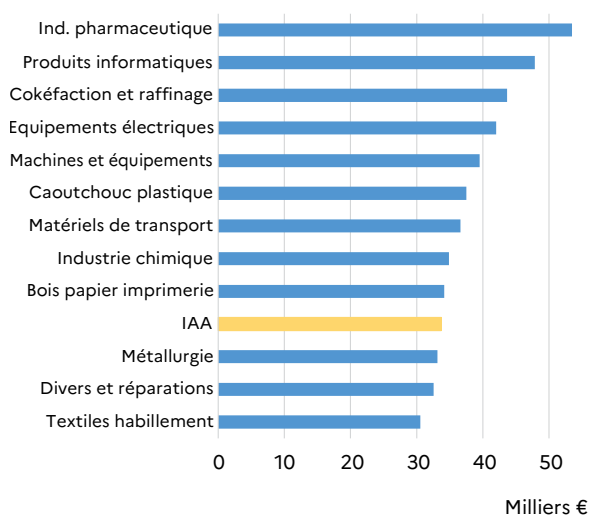
Source : INSEE – FLORES 2020

Champ : établissements agroalimentaires employeurs du Maine-et-Loire, hors artisanat commercial

Les IAA moins rémunératrices que les autres secteurs industriels

Au sein des différentes industries manufacturières du Maine-et-Loire, la rémunération moyenne (*) dans les IAA est parmi les plus faibles ; elle s'élève à 33 700 € par an en 2020 (hors artisanat commercial). Au sein de l'agroalimentaire, la rémunération moyenne est la moins forte dans la fabrication de chocolat et de produits de confiserie et la plus élevée dans la production de boissons alcooliques distillées.

Graphique 4 : faible rémunération dans les IAA

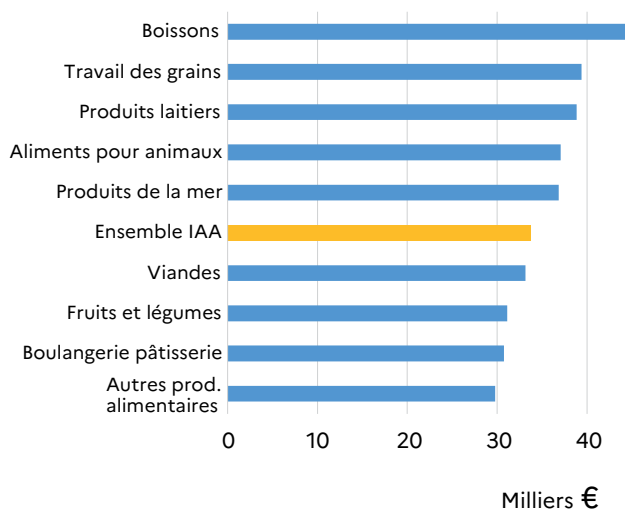


Source : INSEE – FLORES 2020

Champ : établissements agroalimentaires employeurs du Maine-et-Loire, hors artisanat commercial

(*) rémunération moyenne : salaires et primes annuels par salarié en équivalent temps plein

Graphique 5 : l'industrie des boissons rémunère le mieux



Source : INSEE – FLORES 2020

Champ : établissements agroalimentaires employeurs du Maine-et-Loire, hors artisanat commercial

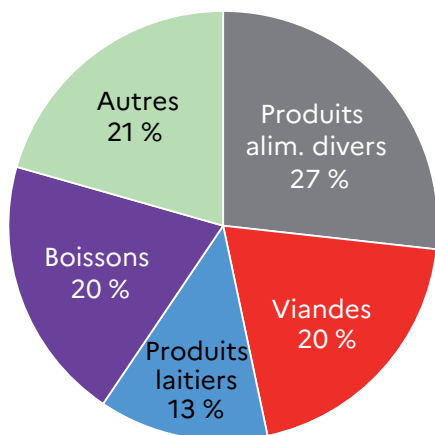
(*) rémunération moyenne : salaires et primes annuels par salarié en équivalent temps plein

Commerce extérieur

En 2022, tous produits confondus, le montant des exportations du Maine-et-Loire s'élève à 5 467 M€ (22 % du montant des exportations de la région). Les exportations des produits des industries agroalimentaires atteignent 701 M€ et représentent ainsi 13 % des montants exportés (deux points de moins que pour la région). De son côté, le montant des importations des industries agroalimentaires est de 652 M€. Le solde commercial agroalimentaire du Maine-et-Loire est ainsi positif en 2022.

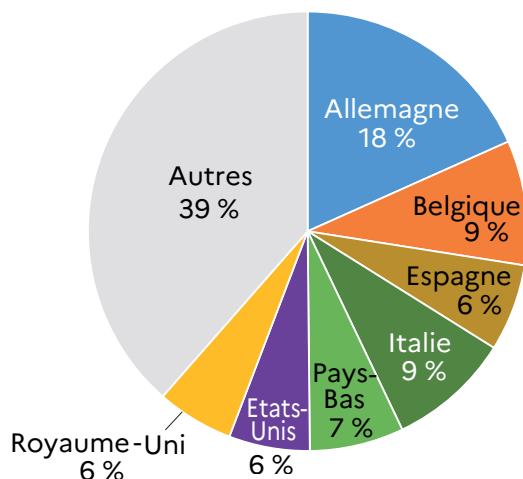
Au sein de l'agroalimentaire, quatre secteurs concentrent 79 % des montants export : les produits alimentaires divers qui, avec un montant de 188 M€, se placent au huitième rang dans la hiérarchie de l'ensemble des produits exportés, puis le secteur des boissons (140,1 M€, au 12^e rang), le secteur de la viande (139,8 M€ au 13^e rang). Viennent ensuite les produits laitiers. L'Allemagne concentre 18 % des montants agroalimentaires exportés.

Graphique 6 : principaux produits exportés en valeur



Source : douanes, résultats 2022
Champ : Maine-et-Loire

Graphique 7 : principales destinations de l'export



Source : douanes, résultats 2022
Champ : Maine-et-Loire

Le commerce de gros de produits agricoles et alimentaires

Les entreprises du commerce de gros de produits agricoles et alimentaires ont souvent une activité industrielle conséquente et sont davantage liées à l'amont de la filière qu'à la grande distribution.

Fin 2020, le Maine-et-Loire compte 266 établissements employeurs dans le commerce de gros de produits agroalimentaires, qui mobilisent 3 500 salariés. Près de neuf établissements sur dix ont moins de vingt salariés. Les six établissements de plus de 100 salariés concentrent 31 % des effectifs : les deux établissements de la coopérative agricole Terrena à Angers et à Beaufort-en-Anjou, Carrefour Supply Chain (plate-forme de distribution) à Cholet, Denkavit (alimentation des jeunes animaux) à Montreuil-Bellay, les Vergers d'Anjou à Verrières-en-Anjou et les graines Voltz à Loire-Authion.

L'artisanat commercial

L'artisanat commercial concerne quatre secteurs qui n'ont pas de caractère industriel affirmé et relèvent plus d'une logique commerciale : la charcuterie (1013B), la cuisson de produits de boulangerie (1071B), la boulangerie et boulangerie-pâtisserie (1071C) et la pâtisserie (1071D).

En 2020, en Maine-et-Loire, l'artisanat commercial mobilise 2 500 salariés dans 427 établissements employeurs, soit un niveau équivalent à près d'un quart de l'effectif salarié de l'industrie agroalimentaire départementale stricto sensu. Chaque établissement emploie en moyenne six salariés. Comme dans les autres départements de la région, la boulangerie-pâtisserie artisanale (1071C : fabrication à caractère artisanal associée à la vente au détail de pains, de viennoiseries, de pâtisseries fraîches, de gaufres et crêpes) rassemble l'essentiel des effectifs salariés de l'artisanat commercial (87 %). Sur les dix-huit établissements de boulangerie-pâtisserie artisanale d'au moins quinze salariés, dix sont situés à Angers ou à Cholet.

Source et définitions

La source administrative FLORES (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié), gérée par l'Insee, a remplacé CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif). Flores est un ensemble de fichiers de micro-données qui décrivent l'emploi salarié et les rémunérations au niveau des établissements. Elle couvre les établissements employeurs, c'est-à-dire ayant eu au moins un salarié pendant l'année. Les effectifs sont présentés en fin d'année et en équivalent temps plein. La rémunération représente le cumul des rémunérations brutes des salariés de l'établissement. Les rémunérations correspondent aux salaires et primes des salariés au cours de l'année d'exercice. La localisation géographique des établissements est fournie jusqu'à la commune. L'activité de l'établissement est connue jusqu'à l'apet (NAF 732).